DEPARTEMENT DE L'AUDE

REPUBLIQUE FRANCAISE

N° 2016-197

ARRONDISSEMENT DE CARCASSONNE LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

COMMUNE DE CASTELNAUDARY

Matière : Finances

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

locales

Séance du Conseil Municipal du 11 juillet 2016,

Sous matière : Subventions

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

**OBJET:** 

SUBVENTIONS **EXCEPTIONNELLES** A ASSOCIATIONS

Présents : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, GUILHEM Evelyne, CASTILLO Jean-Claude, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, M. SOL Philippe, RATABOUIL Jacqueline, GUIRAUD Philippe, TAURINES André, ZAMAI Giovanni, BESSET Jacqueline, GARRIGUES Michel, GRIMAUD Bernard, BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth, CHABERT Sabine, BARTHES Chantal, EL KAHAZ Sarah, SOULIER Agnès, LINOU Stéphane, CHOPIN Marie-Christine, THOMAS Guy, ISSALYS Jeanne, THOMAS Eric, POUPEAU Nathalie,

Formant la majorité des Membres en exercices.

LE NOMBRE DE CONSEILLERS NUMCIPAUX EN SERVICE EST DE 33

RENDU EXECUTOIRE

Procurations:

CONVOCATION CONSEIL

M. DEMANGEOT François donne procuration à M. GREFFIER Philippe, Mme BATIGNE Brigitte donne procuration à Mme GIRAL Hélène, M. GRIMAUD Gérard donne procuration à GRIMAUD Bernard,

EN DATE DU: 05.07.2016

M. VERONIN-MASSET Jean-François donne procuration à M. BOUILLEUX Denis,

M. BUSTOS Jean-Paul donne procuration à M. THOMAS Guy,

AFFICHAGE EN DATE DU: 05.07.2016

Mme THOMAS-DAIDE Hélène donne procuration à M. LINOU Stéphane,

PUBLICATION DE LA PRESENTE EN DATE DU: 18.07.2016

Absente:

Mme RUIZ Patricia

Secrétaire: Mme Sarah EL KAHAZ,

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de verser des subventions exceptionnelles aux associations:

- « Piano à Castelnaudary » pour un montant de 2 000 €
- « EPLEFPA » (voyage étude à Montpellier) pour un montant de
- « Collège de Fontanilles » (Atelier expression et théâtre élèves d'Ulis) pour un montant de 300 €

Ces subventions seront prélevées sur l'article 6574 du budget Ville 2016 pour un montant total de 2 500 €

Vu la Commission des Finances en date du 06 juillet 2016.

## LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

APPROUVE la proposition de Monsieur le Maire,

AUTORISE le versement des subventions exceptionnelles aux associations énumérées ci-dessus.

PRECISE que le montant de ces subventions sera prélevé au budget Ville 2016 sur l'article 6574.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre. Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 11 juillet 2016.

Ampliation faite le :

1.5 JUIL. 2015 Certifice executoire par réception

en Préfecture le ;

Par publication le

Par délégation,

Le Directeur Général des Services

Le Maire,

Patrick MAUGARD

Accusé de réception de Préfecture du 13/07/2016 N°011-211100763-20160711-2016-197-DE

Hervé ANTOINE